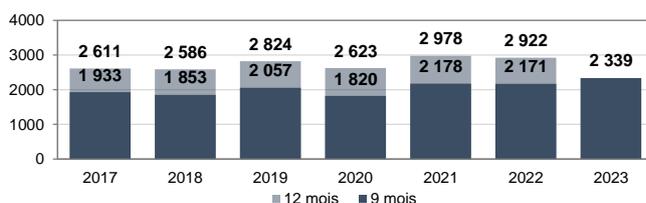


En **septembre 2023**, les forces de l'ordre ont enregistré 261 accidents corporels en outre-mer, soit -1% par rapport à 2022. On dénombre dans ces accidents

15 **tués** (8 dans les DROM et 7 pour les autres territoires), soit -25 % par rapport à 2022 ;
335 **blessés** (293 dans les DROM et 42 pour les autres territoires), soit -5 % par rapport à 2022.

Accidents corporels
enregistrés par les forces de
l'ordre, sur voie ouverte à la
circulation publique

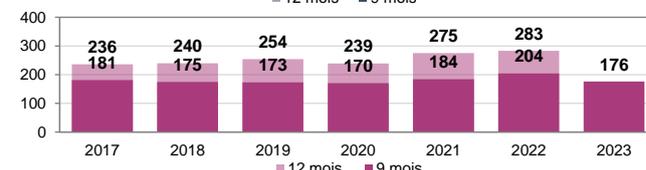


**Bilan depuis le début de l'année
2023**

2 339 accidents
corporels à fin septembre

+8% par rapport à 2022

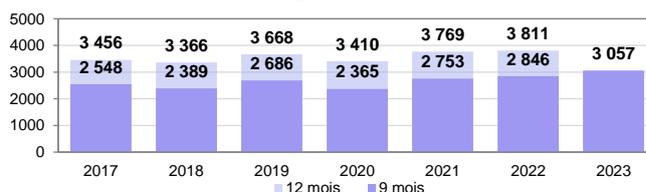
Personnes tuées
dans les 30 jours après
l'accident



176 tués
à fin septembre

-14% par rapport à 2022

Blessés
dans les accidents enregistrés
par les forces de l'ordre



3 057 blessés
à fin septembre

+7% par rapport à 2022

	Septembre*		Ces 3 derniers mois**		Ces 12 derniers mois***	
	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation
Tués	15	-25%	50	-18%	255	-14%
Blessés BAAC	335	-5%	1 058	+8%	4 022	+4%

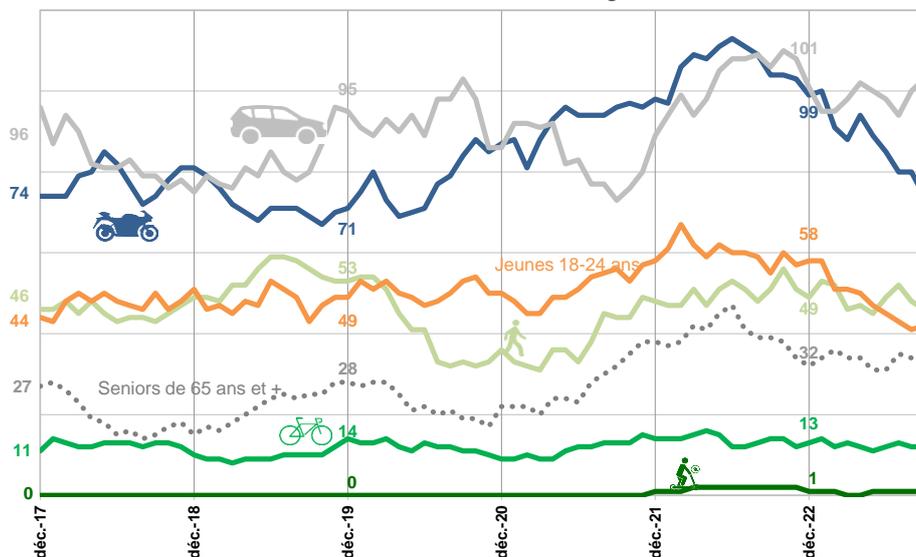
* Septembre 2023 par rapport à septembre 2022

** Cumul 3 mois de juillet 2023 à septembre 2023 par rapport au cumul 3 mois de juillet 2022 à septembre 2022

*** Cumul 12 mois de juillet 2022 à septembre 2023 par rapport au cumul 12 mois de juillet 2021 à septembre 2022

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DROM, COM-NC
Données définitives jusqu'en 2022, données BAAC provisoires arrêtées au 06/10/2023 pour l'année 2023

**Évolution de la mortalité routière cumulée
sur 12 mois selon les usagers**



**Nombre de personnes tuées cumulé sur
12 mois établi en
Septembre 2023**
% par rapport à l'année 2019

Évolution du cumul des blessés BAAC sur ces 12 derniers mois par rapport à un an auparavant

	En agglomération	Hors agglomération	Sur autoroute
Modes doux *	+11%	+8%	
2 RM *	-2%	+2%	+4%
Automobilistes	+5%	+2%	-22%

* Modes doux : Piétons, EDP, Cyclistes - 2 RM : Cyclomoteuristes, Motocyclistes

ns : évolution non significative

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DROM, COM-NC
Données définitives jusqu'en 2022, données BAAC provisoires arrêtées au 06/10/2023 pour l'année 2023

Tableau détaillé du mois de septembre 2023 par rapport à un an auparavant

La diminution du nombre de tués enregistrés par les forces de l'ordre ce mois de septembre 2023 correspond également à la tendance observée ces 3 derniers mois. La diminution du nombre de blessés au mois de septembre 2023 ne reflète pas la tendance des 3 derniers mois qui est à la hausse. **Cette tendance est observée globalement dans les départements et régions d'outre-mer (-36 % de tués et +9 % de blessés enregistrés), alors que sur les autres territoires d'outre-mer les tués et les blessés augmentent (+21 % de tués et +2 % de blessés enregistrés).**

Départements et régions d'outre-mer (DROM)

	Septembre		Ces 3 derniers mois**				Ces 12 derniers mois***			
	Tués	Blessés BAAC	Tués		Blessés BAAC		Tués		Blessés BAAC	
	Nombre	Nombre	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart
Total	8	293	27	-15	915	+79	141	-54	3 415	+149

Par mode de déplacement

Piétons	1	34	6	-4	105	+21	30	-11	428	+27
EDPm	0	5	0	+0	18	+6	1	+0	45	+18
Cyclistes	1	14	3	+2	37	+2	11	+2	161	+20
2RM	2	98	4	-12	314	+22	41	-35	1 218	+23
Automobilistes	4	121	13	+0	392	+28	52	-9	1 354	-12

** Cumul 3 mois de juillet 2023 à septembre 2023 par rapport au cumul 3 mois de juillet 2022 à septembre 2022

*** Cumul 12 mois de octobre 2022 à septembre 2023 par rapport au cumul 12 mois de octobre 2021 à septembre 2022

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DROM

Données définitives jusqu'en 2022, données BAAC provisoires arrêtées au 06/10/2023 pour l'année 2023

Collectivités d'outre-mer et Nouvelle-Calédonie

	Septembre		Ces 3 derniers mois**				Ces 12 derniers mois***			
	Tués	Blessés BAAC	Tués		Blessés BAAC		Tués		Blessés BAAC	
	Nombre	Nombre	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart
Total	7	42	23	+4	143	+3	114	+14	607	+11

Par mode de déplacement

Piétons	1	5	4	+1	18	+9	16	+6	61	+14
EDPm	0		0	+0	1	+1	0	-1	4	+3
Cyclistes	0		0	-2	3	-9	1	-4	20	-18
2RM	0	10	5	+1	44	+7	33	+5	163	-27
Automobilistes	5	20	12	+5	63	+13	51	+6	269	+38

** Cumul 3 mois de juillet 2023 à septembre 2023 par rapport au cumul 3 mois de juillet 2022 à septembre 2022

*** Cumul 12 mois de octobre 2022 à septembre 2023 par rapport au cumul 12 mois de octobre 2021 à septembre 2022

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : COM-NC

Données définitives jusqu'en 2022, données BAAC provisoires arrêtées au 06/10/2023 pour l'année 2023

Les piétons intègrent les utilisateurs d'Engins de Déplacement Personnel non motorisés (les rollers, les planches à roulette, les trotinettes), qui se déplacent sur les mêmes espaces que les piétons à pieds et sont considérés comme piétons dans le code de la route.

Les Engins de Déplacement Personnel motorisés (EDPm) qui contiennent les trotinettes électriques, gyropodes, hoverboards, segways, etc... ; ils se déplacent comme des vélos.

Les cyclistes sont les usagers se déplaçant à vélo, qu'il soit à assistance électrique ou non.

Les deux-roues motorisés intègrent les cyclomotoristes et les motards, y compris les scooteristes.

Les automobilistes sont les véhicules légers (VL).

Méthodes de traitement des données pour l'Outre-mer

Le fichier BAAC (Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels de la Circulation routière enregistrés par les Forces de l'Ordre) intègre les accidents corporels tels que définis dans l'arrêté du 27 mars 2007 relatif aux conditions d'élaboration des statistiques. L'ONISR, en charge de l'administration et de la diffusion des statistiques d'accidentalité aux termes du décret du 15 mai 1975 relatif au CISR, a de longue date précisé les modalités de prise en compte des accidents.

Le baromètre mensuel

Le baromètre mensuel d'un mois donné concerne les accidents survenus jusqu'à la fin de ce mois, il est établi et publié le mois suivant.

Les données sont produites à partir des accidents enregistrés dans le système d'information TRAXy concernant des données BAAC en cours de saisie transmises dans les 48h par les forces de l'ordre à l'ONISR. **Les résultats définitifs de 2022 ont été intégrés dans le baromètre de mai 2023.**

L'export à partir de TRAXy est réalisé à une date précisée dans la source ; le bilan est provisoire. Aucune estimation n'est calculée sur ces données dont l'effectif est faible.

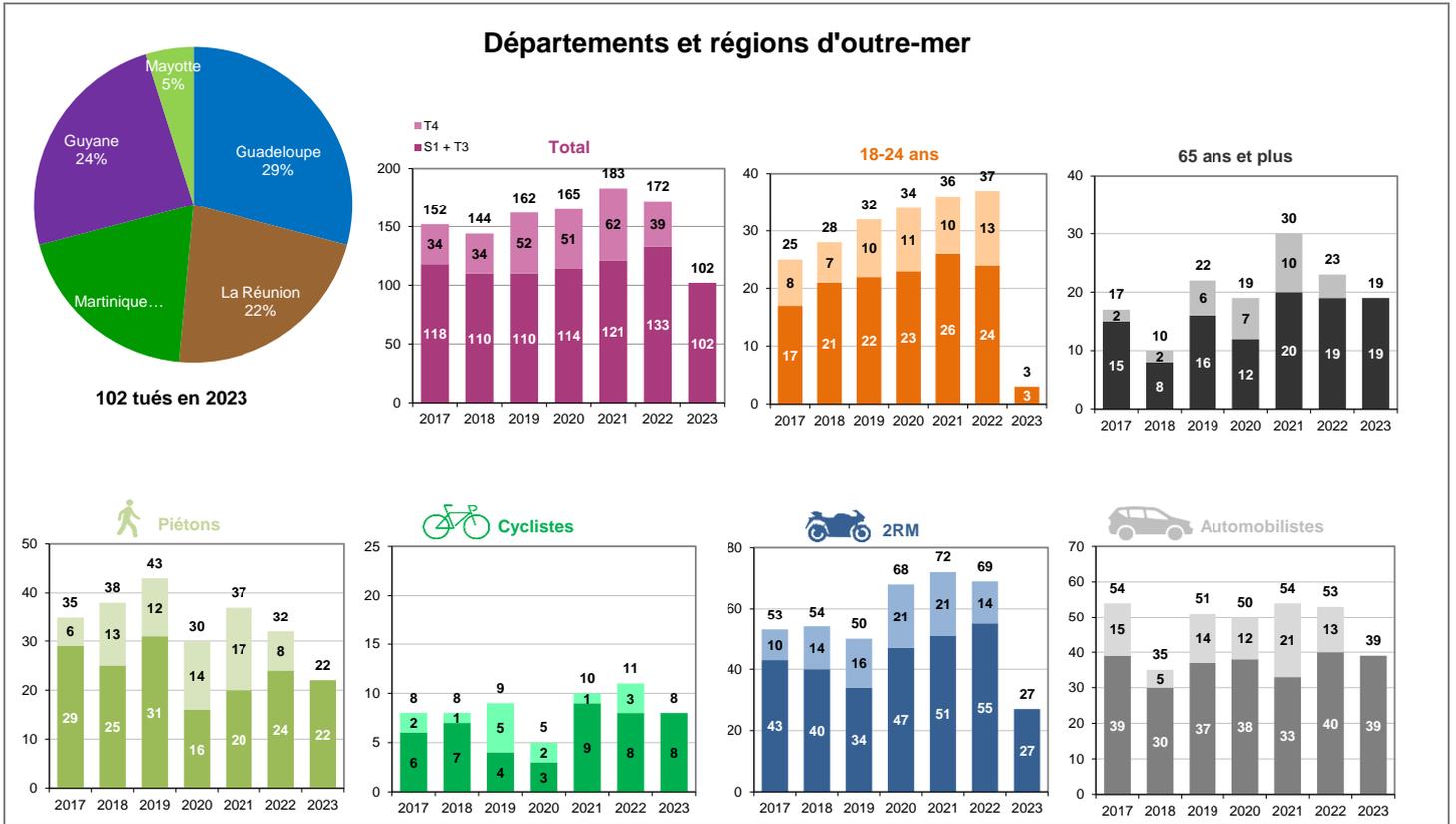
Labellisation

L'Autorité de la Statistique Publique a labellisé les principaux indicateurs d'accidentalité issus du fichier BAAC (France métropolitaine et Départements d'Outre-mer) pour ce qui concerne les données quasi-définitives de l'année N publiées fin janvier de l'année N+1, et les données définitives publiées à partir de mai de l'année N+1. Le baromètre intègre pour les années antérieures à 2021 les données labellisées.

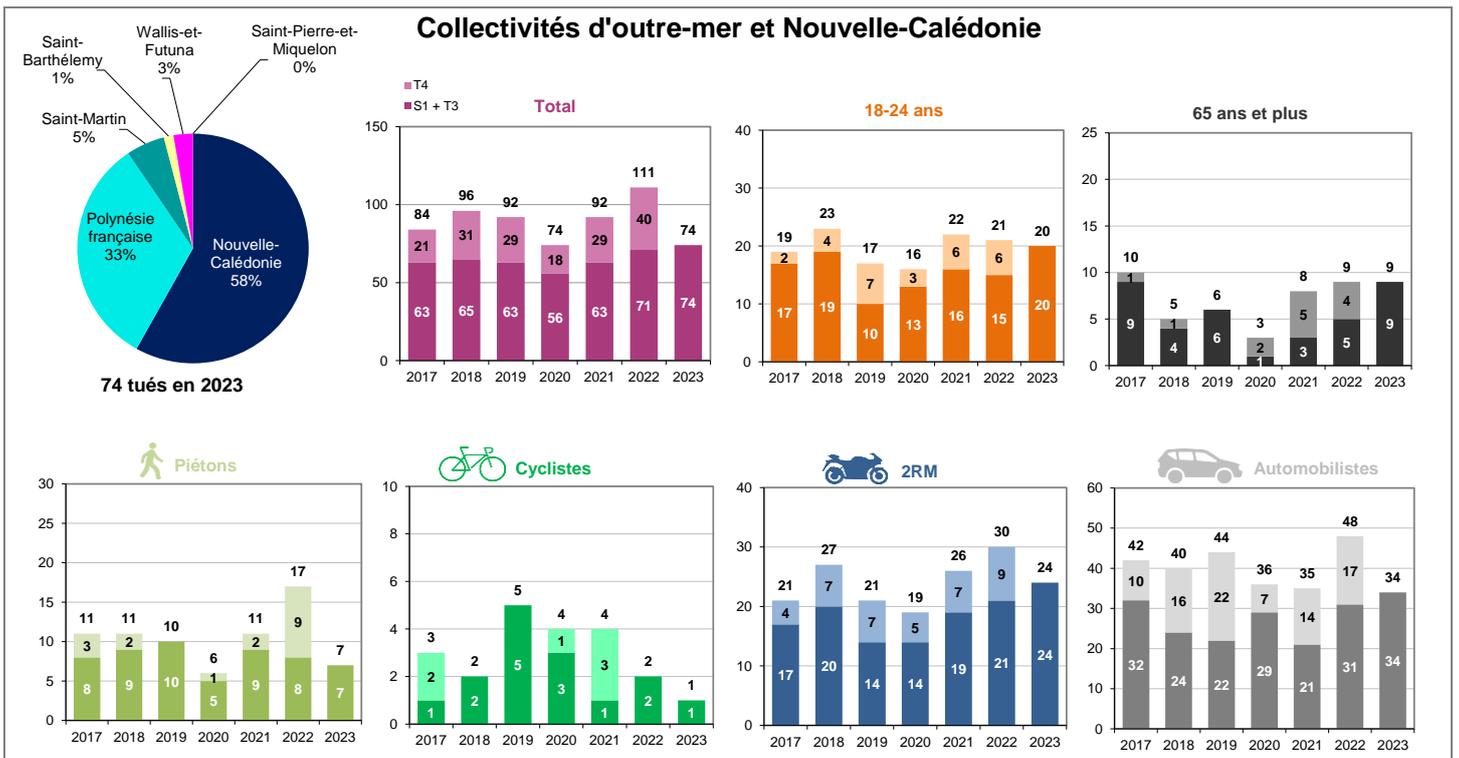
Les méthodes statistiques sont précisées sur le site de l'ONISR :

<https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/outils-statistiques>

Évolution du nombre de tués selon le mode de déplacement par semestre pour chaque année



Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DROM
Données définitives jusqu'en 2022, données BAAC provisoires arrêtées au 06/10/2023 pour l'année 2023



Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : COM-NC
Données définitives jusqu'en 2022, données BAAC provisoires arrêtées au 06/10/2023 pour l'année 2023